

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la
santé

ARRETE du 18 mai 2015

portant composition du jury de concours réservé pour le recrutement
d'ingénieurs d'études sanitaires au titre de l'année 2015

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études sanitaires et notamment ses articles 4 (1^{er} alinéa), 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-351 du 24 avril 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant des ministres chargés des affaires sociales et du ministre chargé de la jeunesse et des sports, en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2007 modifié fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs d'études sanitaires ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du jury du concours réservé pour le recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ouverts au titre de l'année 2015 est fixée ainsi qu'il suit :

M. Charles SAOUT

Ingénieur général du génie sanitaire à la
direction générale de la santé, Président ;

Mme Brigitte DUBOIS

Ingénieure d'études sanitaires à l'agence
régionale de santé du Centre-Val de Loire ;

M. Laurent HENOT

Ingénieur d'études sanitaires à la délégation
territoriale de Seine et Marne de l'agence
régionale de santé d'Ile de France ;

M. Nicolas HERBRETEAU

Ingénieur principal d'études sanitaires à la
délégation territoriale du Val-d'Oise de l'agence
régionale de santé d'Ile de France.

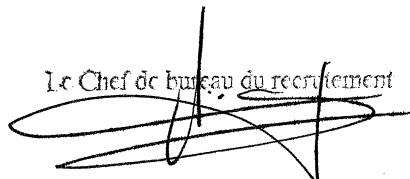
Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe II.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 18 mai 2015

Le Chef de bureau du recrutement

Eric MIGEVAULT